



SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

# POLICE des SÉPULTURES

Le Maire de la commune de VILLENEUVE-LES-AVIGNON (Gard)

Vu la demande présentée le 10 mars 2025

par **Isabelle GOUSSI**

demeurant à 2 rue Kerguelen 29730 GUILVINEC

en vue d'obtenir l'autorisation de faire exhumer le corps de

Jeanine Suzanne Germaine Françoise LANDRY décédée à Aramon (Gard) le 06 mars 2025

inhumé dans le cimetière communal

CENTRE VILLE, concession n° 2124, famille GOUSSI JEANINE.

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L361-1 à L364-6, R361-1 à R364-17 et L131-2-4°,

Vu le Code Pénal,

**ARRÊTE :** N° PA12025166

Article premier - Isabelle GOUSSI

est autorisé à faire procéder à l'exhumation du corps de

Jeanine Suzanne Germaine Françoise LANDRY décédée à Aramon (Gard) le 06 mars 2025

pour

**le faire réinhumer dans la même concession.**

Article 2 - Cette opération aura lieu le 13 mars 2025 à 08 heures

en présence de Exhumation et réinhumation dans la même concession, son mandataire et sous la surveillance de Monsieur le Conservateur du Cimetière.

Fait à VILLENEUVE-LES-AVIGNON, le 10 mars 2025

Le maire,

Pour le Maire  
l'Adjoint.



~ ODYSSEE - Littera 7.67B ~